

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

L'année 2000 a été remarquable pour l'économie suisse. Le produit intérieur brut s'est accru vigoureusement, et son expansion a reposé sur une large assise. Le chômage, fait particulièrement réjouissant, a marqué un nouveau repli. Cette évolution ne doit cependant pas faire oublier que, dans le monde du travail, les exigences ont augmenté. Salariés et employeurs sont appelés à montrer beaucoup de souplesse. Une évolution économique équilibrée et des conditions-cadres fiables facilitent le processus d'ajustement. Sur ce plan, la Banque nationale apporte une contribution en menant une politique monétaire prospective et axée sur la stabilité.

Comme prévu, le renchérissement s'est accéléré légèrement l'an dernier. Il est cependant resté sous la barre des 2% et ne s'est par conséquent pas écarté de la zone assimilée à la stabilité du niveau des prix. Son accélération est due en majeure partie à la hausse du prix du pétrole, les prix des biens et services d'origine suisse n'ayant que légèrement augmenté. Pour que la stabilité des prix ne soit pas menacée à moyen terme, la Banque nationale a resserré les rênes monétaires au cours de l'année. Nous sommes persuadés d'avoir ainsi prévenu une surchauffe de la conjoncture, sans toutefois freiner excessivement la croissance de l'économie suisse.

Sur le plan opérationnel, la Banque nationale a pour la première fois assigné une marge de fluctuation à un taux d'intérêt à court terme, le Libor à trois mois. Les relèvements de cette marge de fluctuation ont découlé de nos prévisions d'inflation, établies à intervalles réguliers. Les expériences que nous avons faites avec cette stratégie de politique monétaire sont positives. Dans l'ensemble, le public a lui aussi bien accueilli notre stratégie.

La loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2000. La Banque nationale a pu alors commencer à vendre la part de son or qui n'est plus nécessaire à ses réserves monétaires. Il est prévu d'affecter le produit des ventes d'or à d'autres buts publics.

Les travaux de révision totale de la loi sur la Banque nationale sont en cours. La révision doit donner à l'institut d'émission une bonne base pour affronter les défis futurs.

Les comptes de la Banque nationale permettent, cette année également, une distribution de bénéfices à hauteur convenue, soit 1,5 milliard de francs, à la Confédération et aux cantons.

Nous remercions très chaleureusement les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs de leur précieux soutien, qui a contribué de manière décisive au succès de nos activités au cours de l'année écoulée.

Berne, le 9 mars 2001

Eduard Belser

Président du Conseil de banque

Jean-Pierre Roth

Président de la Direction générale